

SNEC-CFTC PICARDIE

Syndicat National de l'Enseignement Chrétien

Mutations / Nominations Rentrée 2018

Calendrier **prévisionnel** 2nd degré

Les dossiers de demandes de mutation intra-académique (02/60/80) ou inter-académique sont à retirer auprès des établissements.

Ils seront à faire viser par le chef d'établissement et à retourner à la présidente de la CAE (*commission académique de l'emploi*) pour **le 19 janvier**

2 février : CAE Codification des demandes

16 mars : CAE. Codification des demandes reçues des autres académies.

Du 29 mars au 10 avril : publication des services vacants ou susceptibles de l'être pour les maîtres en contrat définitif (priorités *A contractuels définitifs en réduction de service ou en demande de réintégration, B contractuels définitifs en demande de mutation, C/D/E contractuels provisoires en demande de 1^{ère} nomination en contrat définitif et E' maîtres de l'enseignement agricole privé*). Les maîtres postulent sur le site académique (www.ac-amiens.fr) et contactent les directeurs des établissements où ils souhaitent être nommés.

25 mai: CAE : propositions de nomination



4 juin : CCMA (*commission consultative mixte académique*) pour les propositions de nomination des maîtres contractuels définitifs (priorités A et B) ou provisoires (priorité C, D et E)

Du 18 juin au 25 juin : publication des services vacants pour les lauréats des concours 2018 (priorités F1, F2 et F3). Les maîtres postulent et contactent les directeurs des établissements où ils souhaitent être nommés.

9 juillet : CCMA : propositions de nomination

22 août CAE : propositions de nomination pour les DA en CDI (priorité F4) et en CDD (priorité F5)

27 août : CCMA



Pour permettre un suivi de votre dossier en CAE et en CCMA, n'hésitez pas à prendre contact avec vos représentants et élus du SNEC-CFTC Picardie.